

Fiche RETEX – Challenge FORAP

Gestion des médicaments en « si besoin »



Thématique

Évènement porteur de risque (EPR) :
**Risque de surdosage médicamenteux
chez un résident**

Catégorie

Médico-social EHPAD

Résumé de l'EIAS

Cet EIAS concerne l'accumulation par un résident de médicaments prescrits en « si besoin ». Cette situation, détectée et récupérée à temps par les soignants, aurait pu conduire à une situation de surdosage médicamenteux et à des conséquences bien plus graves chez ce résident.

A l'occasion de la journée mondiale de la sécurité des patients du 17 septembre 2021, la FORAP (fédération de l'ensemble des structures régionales d'appui) a proposé un challenge ouvert à l'ensemble des professionnels de santé du territoire national.

La SRA Grand Est a décliné ce challenge en région. A travers cette fiche RETEX est présenté un évènement sélectionné et analysé par un établissement participant dans le Grand Est. Un grand merci pour leur mobilisation !

Chronologie des faits

J-1

Un résident est admis en EHPAD avec une prescription de son médecin traitant comprenant 3 comprimés de paracétamol en systématique. Lors de sa visite d'admission, l'infirmière qui l'accueille demande au médecin du service de modifier la prescription en « si besoin » pour adapter au mieux le traitement aux éventuelles douleurs du résident.

J0

Lors du passage d'un soignant, il a été constaté la présence de 3 comprimés de paracétamol 1g désoperculés sur la table du résident. Après récupération des comprimés par l'IDE, celle-ci a rédigé une déclaration d'évènement indésirable associé aux soins.

L'évènement a ainsi pu être analysé lors de la réunion « Qualité » mensuelle de l'établissement et communiqué au référent de la pharmacovigilance.

Pourquoi est-ce un EPR ?	Méthodologie de la recherche des causes profondes
Cet évènement est associé aux soins, car il est lié à la distribution médicamenteuse qui a été effectuée pour ce résident.	
L'évènement ne présente pas de critère de gravité car il a été détecté et récupéré avant que le résident n'ingère les comprimés : il s'agit donc bien d'un « presque accident » ou évènement porteur de risque (EPR)	Méthode ORION

Causes immédiates identifiées

- Défaut de prise en compte d'une nouvelle prescription

Que s'est-il passé ?

Facteurs contributifs et influents

Facteurs individuels liés au patient

- Patient récemment admis et ne présentant aucun trouble cognitif

Facteurs liés aux tâches à réaliser

- Pas de prise médicamenteuse systématique prévue devant les soignants dans ce service

Facteurs liés à l'équipe

- Volonté de préserver l'autonomie des résidents
- Pas de transmission écrite sur la modification de prescription

Facteurs liés à l'environnement de travail

- Pas de lieu de distribution des médicaments non-accessible aux autres résidents pour les résidents autonomes avec leur traitement

Enseignements : Actions d'amélioration

1. Faire prendre systématiquement un traitement médicamenteux devant un professionnel de santé habilité
2. Dans le cas où le résident est défini comme cognitivement compétent et afin de maintenir l'autonomie de celui-ci, il peut être envisagé (avec prescription médicale) de laisser à la personne la possibilité de gérer son traitement en « si besoin » à condition que celui-ci soit dans un lieu non accessible pour les autres résidents
3. Une mention doit également figurer au niveau des transmissions écrites de l'équipe paramédicale

“ Grave ou pas grave,
je signale, j'analyse, je partage
tout évènement indésirable associé aux soins ”